

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Chronique parisienne. — Adoption de l'adresse à la reine par les procuradores. — Chambre belge. — Actes du gouvernement. — Renchérissement du bétail à Bruxelles. — Nouvelles des Etats-Unis. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 8 décembre. — La nouvelle que nous avons reproduite hier, de l'ajournement de l'expédition contre Abdel-Kader, et du prochain retour à Paris du duc d'Orléans, était contredite aujourd'hui par les personnes les mieux informées. (Const.)

— On assure que Morey est en pleine convalescence, et qu'il prend maintenant une nourriture assez abondante. Les médecins pensent qu'il sera en état de comparaître devant la cour des pairs lors du procès Fieschi, dont les débats ne commenceront pas avant le 10 ou le 15 janvier.

— MM. Dupin et Marie ont été nommés d'office pour présenter la défense des sieurs Pepin et Boireau, traduits devant la cour des pairs comme complices de Fieschi.

— On parle beaucoup d'une grande fête que l'ambassadeur de Russie doit donner le 18 de ce mois à nos ministres et au corps diplomatique, à l'occasion de la fête de l'Empereur Nicolas.

— La vogue qu'a obtenue l'opéra de *la Juive* au théâtre de *Drury Lane* a été tellement grande, que les recettes des 18 représentations qui ont été données jusqu'à présent ont produit la somme de 7,500 liv. (187,500 fr.) (Standard.)

On lit ce qui suit dans la *Chronique de Paris* :

Une de nos notabilités littéraires du beau sexe a dernièrement aussi changé tout-à-fait de morale; je veux parler de cette ennemie du mariage qui a écrit dans ses romans de si éloquentes diatribes contre l'institution du mariage. Eh bien! Monsieur, elle est rentrée sous le toit conjugal, et y a été reçue avec tous les honneurs de la guerre. Mais ce qui surprendra peut-être quelques incrédules, c'est que cette aurore littéraire a trouvé dans ce retour au bien légitime tant de charmes et de douceur, qu'elle a renoncé au funeste projet conçu par elle de se détruire. Oui, monsieur, ce Byron féminin n'était allé revoir son mari que pour lui dire honnêtement adieu, à lui comme à tout le monde. Son suicide était si décidé qu'elle avait fait, non pas son testament, mais (acte bien digne du siècle où la librairie a inventé des primes pour la lecture!) un traité avec un éditeur, par lequel traité elle avait reçu dix mille francs d'avance sur ses mémoires posthumes, en s'engageant à mourir au terme fixé pour leur publication.

L'éditeur, sachant que la dame était allée auprès de son légitime seigneur et maître, était bien sûr que, fidèle à ses principes, elle hâterait là, plutôt que de la retarder, l'époque solennelle de sa fin. Il met donc sous presse le précieux manuscrit, prépare déjà les annonces aux journaux, donne peut-être même des extraits confidentiels aux Revues, et rêve un succès qui enlèvera M. de Chateaubriand de dormir sur ses *Mémoires d'outre-tombe*. Tout-à-coup, pauvre éditeur! la veille du jour où le traité doit recevoir son commencement d'exécution par le poison ou le poignard, voilà qu'un exprès arrive et demande un délai. Huit jours après, nouvelle prière de prolongation, enfin déclaration explicite par laquelle on se dit rappelée à la vie, repentante d'un marché qualifié d'immoral par les lois, et prête à rembourser les dix mille francs en échange de la résiliation, et du manuscrit. Il reste encore à savoir qui paiera les frais d'impression. C'est bien le cas de dire: Ah! le bon traité qu'a La Châtre!

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* publie les nouvelles suivantes d'Espagne :

« On écrit de Bayonne que le commandant d'Olot a battu, le 29, à Ridora, 6000 factieux avec 180 hommes et leur a fait 5 prisonniers. Le colonel Aspizoz annonce en avoir tué 200 à la Puebla. »

Il y a probablement erreur de chiffre.

— On écrit de Madrid, le 4 décembre : « Le projet d'adresse des procuradores a été voté, avec de légers changements, à une forte majorité. Ce vote consolide le ministère Mendizabal, dont la popularité se soutient. Le public de Madrid et des provinces paraît toujours plein de confiance dans les lumières des cortès et dans l'avenir de la révolution. »

« Ces nouvelles élémentent complètement elles qui nous avaient été transmises hier par des feuilles de la frontière et qui affirmaient que des troubles graves avaient éclaté dans la capitale de l'Espagne. »

— On parle d'une lettre de M. de Rayneval fort rassurante sur l'état des affaires à Madrid. D'abord, sous le point de vue diplomatique, M. de Rayneval, qui était un peu séparé de M. Villiers, s'en est tout-à-fait rapproché pour soutenir M. Mendizabal, et la meilleure harmonie paraissait régner entre les légations de France et d'Angleterre.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 11 DÉCEMBRE.

La chambre a continué dans sa séance d'hier la discussion sur la péréquation cadastrale. MM. Seron, Desmanet de Biesme et Doignon, tout en convenant de la justice qu'il y aurait à décharger les provinces surtaxées, se sont élevés contre les évaluations suites des opérations cadastrales; ce dernier a reproché à la section centrale d'avoir examiné trop légèrement les documents qui lui avaient été fournis : il a également adressé à M. le ministre des finances le reproche de n'avoir pas soumis le tableau des moyennes, de province à province et de canton à canton. Il en demanda formellement le dépôt et l'impression. M. Lebeau a demandé l'ajournement de la discussion jusqu'à la production de ces documents et a fait sentir que la chambre aurait dû adopter dès le principe la proposition qu'avait faite M. Gendebien, de donner à la loi un caractère provisoire.

M. le ministre des finances après avoir déposé le document demandé par M. Doignon, a annoncé qu'il pouvait être imprimé pour aujourd'hui; la motion de M. Lebeau n'a donc pas eu de suite et la discussion sera reprise dans la séance de ce jour.

Par arrêté du 8 décembre 1835, le roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme, pour l'exploitation de la filasse d'aloès, agaves et autres conduits analogues.

Par arrêté royal du même jour, le sieur de Bavay (Paul) est autorisé, sous certaines réserves et conditions, à établir dans son domicile, rue des Vaches n° 3, à Bruxelles, une machine à vapeur de la force de 4 chevaux, destinée à mettre en activité une fabrique de clous à la mécanique, etc.

Par arrêté de la même date, sont nommés membres de la commission de surveillance du conservatoire royal de musique de Liège : MM. Lefebvre (J.), et Hubart Rodberg en remplacement de MM. Ansiaux, décédé, et Xhaffair, démissionnaire.

Un arrêté de la même date accorde, aux termes des dispositions existantes, au sieur Florimont (Joseph Aloys-Ignace), comte de Fiequelmont de Vyle, ancien commissaire de district et de milice à Huy (province de Liège,) une pension annuelle et viagère de 1,370 fr., pour 20 ans 5 mois et 10 jours de service, publics salariés par l'état.

Par arrêté du même jour, le conseil communal de Montzen (province de Liège) est autorisé à fixer au dernier mardi du mois de septembre la foire annuelle aux bestiaux, qui a lieu actuellement, dans cette commune, le 28 mars de chaque année.

— Nous apprenons que le docteur Vleminckx est en pleine disgrâce auprès du gouvernement pour lui avoir inspiré le malencontreux projet d'une école spéciale à Louvain.

LIEGE, LE 12 DÉCEMBRE.

Nous avons rapporté hier qu'une dame de cette ville avait reçu une lettre, dans laquelle on la sommait de déposer une somme d'argent, dans un endroit voisin de son habitation, et l'arrestation qui a été la suite de cette affaire. Voici le texte de cette lettre :

Liège, le 7 décembre 1835.

Madame,

« Quand un homme, par une vengeance aveugle, profite de la fortune et de l'influence que lui a accordées la destinée pour persécuter son semblable et lui faire traîner une vie de douleur et de misère, tandis que sans lui le bonheur eût plané sur sa tête; n'est-ce pas qu'il est une justice qui veut aussi que sa victime se venge? »

« Si j'entre dans ces considérations, c'est pour vous faire mieux comprendre où je veux en venir. Or, écoutez-moi bien. »

« Votre époux, par une idée de vengeance non méritée, par une haine contre mon père, haine difficile à définir et qui n'entraîne pas dans son caractère, m'a fait essayer tout ce

que peut le fort sur le faible; il a semé dans ma vie tous les désagréments possibles, en employant le crédit que lui donnait sa fortune considérable. »

« Enfin, étant tout-à-fait ruiné, j'ai quitté ma patrie, espérant trouver sur le sol étranger des moyens de subsistance. J'étais bien résolu de me venger, si mes moyens me le permettaient jamais. La vengeance était devenue pour moi une soif, et cette soif devint plus ardente par l'âge et les maux que j'endurais en France. »

« Je partis donc pour revenir ici, et je ressentis de la joie à l'idée que tous mes vœux étaient exaucés et que ce que j'avais rêvé pendant 15 ans n'était pas une vaine chimère. Mais hélas! quand je fus arrivé, et qu'on m'apprit que votre époux était mort, oh! alors je fus saisi, d'une rage convulsive, comme le tigre affamé qui voit sa proie lui échapper, après l'avoir possédée. Je sentis mes projets de bonheur détruits, car, pour une âme blessée, le bonheur c'est la vengeance. »

« Madame, écoutez. Maintenant je suis dans la plus affreuse misère, malade et sans espoir: déjà plusieurs fois j'ai voulu me détruire. Sans votre époux, j'étais heureux, et au sein de ma famille, de mes amis, je jouissais de la félicité la plus pure avec la fortune que votre époux m'a ravie. »

« Si j'allais vous prier de réparer ses torts, vous ne m'écouteriez pas. »

« J'ai donc préféré vous écrire cette lettre pour vous dire qu'il faut que vous déposiez la somme de 2,500 francs près de votre maison, au pied du poteau qui indique la rue de la Grande Tour, jeudi 10 décembre courant, à huit heures précises du soir. Cela me procurera le moyen d'avoir de l'emploi. »

« Madame, si vous ne faites pas cela, je m'oteraï la vie; mais, avant ma mort, je jure, par tout ce qu'il y a au monde de plus sacré, que la fin la plus atroce sera la vôtre, si vous osez me refuser la somme que je réclame, somme d'ailleurs qui m'est due bien légitimement, d'après la loi de la conscience. Un homme dans ma position ne reculerait devant aucun moyen pour assouvir son désespoir. Je souhaite que vous me compreniez. »

« Une telle somme est bien peu de chose pour vous, et puis vous aurez la consolante pensée d'avoir sauvé la vie à un malheureux prêt à être entraîné dans le crime. »

« Sitôt que vous aurez reçu cette lettre, brûlez-la, et qu'aucune trace n'en reste que dans votre pensée. Surtout n'en faites part à personne car je le saurais bientôt, et alors tout l'or du monde ne suffirait pas pour vous sauver, il me faudrait du sang à tout prix!!! »

« Que Dieu guide votre esprit dans ce moment. »

L'incannu.

PS 2,500 francs déposés joignant votre maison, jeudi 10 décembre, 8 heures du soir, juste au pied du poteau qui indique la rue de la Grande-Tour; et nous serons heureux tous les deux. »

On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles : « Nous apprenons qu'au dernier marché à Bruxelles, le prix du bétail a considérablement haussé, et que celui des bœufs en particulier a éprouvé une hausse de vingt-cinq francs par tête. »

On mande d'Anvers que depuis quelques jours la Société de Commerce a fait charger de charbons de terre une demi-douzaine de navires de grande capacité, pour différentes destinations, ce qui ne peut manquer d'être très-favorable à nos houillères. On dit que la même société; a aussi affrété plusieurs autres navires, tant pour exporter des charbons que d'autres objets de production belge.

Les nouvelles des Etats-Unis qui arrivent par la voie de France vont jusqu'au 16 novembre. Presque tous les journaux sont à la paix, quelques correspondants élèvent cependant des craintes sur le ton du message du général Jackson aux chambres, mais elles ne croient point à la guerre.

Les nouvelles qui nous arrivent par l'Angleterre vont jusqu'au 18 et semblent confirmer les premières.

On sait qu'il est question de faire disparaître la fontaine qui se trouve sur la place de la Comédie, vis-à-vis de la maison de M. Orban. — Cette fontaine présente, sans doute, un aspect peu agréable à l'œil; mais elle est en revanche d'une utilité fort grande à une notable partie des habitants du voisinage. Ainsi tous ceux de la rue de la Régence sont obligés d'avoir recours à cette fontaine pour obtenir de l'eau

potable; celle que fournissent les puits, dans cet endroit, étant de mauvaise qualité. Il en est de même pour une partie des habitans de la place, et pour ceux de la rue de la Régence. Nous apprenons qu'ils se proposent de la réclamer contre la destruction projetée; ils soutiennent qu'il faut restaurer et non détruire. Quant à l'objection de la position irrégulière de la fontaine, ils y répondent en faisant remarquer qu'il ne peut plus être question aujourd'hui de régularité pour la place de la Comédie, les dernières constructions l'ayant, semble-t-il, pour jamais détruite.

— Dans son rapport du 8 de ce mois, M. de Poydt a proposé à la chambre, au nom de la commission des travaux publics, de renvoyer au ministre de l'intérieur, avec demande d'explications, diverses pétitions relatives à des projets spéciaux de routes dans des directions déterminées, notamment de Venloo à Ruremonde, de Bastogne à Diekirch par Wiltz, de Champion à Laroche, de Marche à Barvaux, et de Stavelot à Trèves, par Diekirch et Echternach.

D'autres pétitions ont été adressées par les plus importantes communes de la province de Luxembourg, dans le but d'obtenir, d'abord, l'exécution d'un système général de routes, proposé par un membre de cette assemblée, le 6 mars 1834; et, en second lieu la reprise des travaux du canal de Meuse-et-Moselle.

Pour celle-ci, la commission s'est vue, lors de sa dernière réunion, le 17 mars 1835, dans la nécessité d'ajourner son examen jusqu'à production de renseignements demandés à M. le ministre de l'intérieur, et qui ne lui sont pas encore parvenus aujourd'hui.

Ces renseignements sont essentiels pour discuter au fond les questions soulevées par les pétitionnaires; le gouvernement propose un projet de communications intérieures; il doit avoir aussi fait ouvrir une enquête sur l'interruption des travaux du canal de Meuse-et-Moselle; la chambre même attend sur cette affaire, un rapport promis par le prédecesseur du ministre actuel. Tous ces motifs ont porté la commission à réitérer sa demande d'éclaircissements, et à différer son rapport sur les pétitions relatives au système général des routes au canal de Meuse-et-Moselle.

— *Le pot monstre.* Un chef-d'œuvre de poterie se montre en ce moment à Traiskirchen, près Bude, en Autriche. C'est un pot gigantesque du travail d'un nommé Ignace Carlier, qui, par cette œuvre originale, vient d'acquiescer une certaine popularité en Autriche.

L'aigle impériale, surmontée de la couronne, brille sur la partie inférieure du pot monstre; sur l'autre côté l'on voit Adam et Eve avec l'arbre biblique et le serpent tentateur (groupe emblématique de la poterie.) Autour du pot s'arrondit gracieusement une guirlande de roses et de feuilles d'un travail exquis. Les deux anses, confectionnées avec un art inouï, ressemblent à un ornement de rubans nattés; enfin tous les embellissemens de ce pot-monstre pourraient être appelés des chef-d'œuvres de sculpture. Le revers supérieur contient ces mots: *Confectionné par Ignace Carlier, maître-potier à Traiskirchen 1835, l'an premier du règne de S. M. Ferdinand.*

Le pot-monstre contiendrait 4,000 mesures de liquide ou une quantité de soupe suffisante pour nourrir un corps d'armée de 12,000 hommes.

— On lit dans un journal de Paris:

« Parmi les Bédouins que M. Harel a enlevés au théâtre de Bordeaux, lequel les avait enlevés à Barcelone, qui les avait elle-même appelés du désert, deux sont des hommes d'un talent infiniment hardi et délié; les autres sont de pauvres sauteurs que Polichinelle n'eût pas admis sur ses treteaux. Ces deux héros de la danse du yatagan, voyant que les applaudissemens et la recette s'adressaient à eux seuls, ont voulu exclure de leurs bénéfices les compagnons de leur Odysée. Cette contestation n'a point été vidée sous le palmier par le poignard; elle a été portée devant M. le juge de paix.

« Le cadi occidental a fait aux Orientaux une remontrance pathétique tout empreinte des images et de la charité du Coran. C'est par Mahomet qu'il a conjuré ces fiers génies de compatir aux misères et à l'infériorité de leurs frères. Il leur a patriarcalement représenté que le Simoun de l'adversité pouvait passer sur les plus beaux talens; et qu'Allah récompense par une postérité sans mélange les âmes charitables. Les Bédouins se sont précipités dans les bras les uns des autres, et tout s'est terminé par les louanges de Dieu, de son prophète et de M. le juge de paix. »

DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES UNIVERSITÉS.

C'était, selon nous, une tâche brillante et glorieuse que la première organisation de l'enseignement universitaire belge, pour des hommes d'état amis de la civilisation, sympathisant avec le pro-

grès des sciences; quelle position heureuse, quelle bonne fortune lorsqu'inoïe, et qui probablement ne se représentera jamais en Belgique, d'avoir à fonder à la fois quarante à soixante chaires du haut enseignement! Les études sommeillent chez nous d'une léthargie plus que séculaire; peut-être le moment était-il venu de leur donner un éclatant essor, et de reconquérir en peu d'années une place élevée dans le monde savant.

Les événemens politiques ont beaucoup changé la Belgique; les idées ont acquis je ne sais quelle trempe et quelle activité nouvelle; une espèce de mouvement intellectuel peu apparent encore à la surface semble cependant se révéler. Des travaux se conçoivent, des études s'essaient auxquelles naguère on ne songeait pas. Si dans des circonstances aussi favorables, quelques mains fortes et prudentes avaient été mises à même de se saisir de ces élémens nouveaux, de les développer avec ardeur, de les guider avec sagesse, de les empêcher de s'éteindre de nouveau ou de s'égarer, que ne pouvions-nous espérer dans un avenir prochain de nos progrès scientifiques? En appasant son contre-sens à une bonne organisation universitaire, un ministre contre-signait en quelque sorte et pouvait dater de son administration la rénovation des hautes études en Belgique.

Les idées du gouvernement paraissent avoir été différentes des nôtres. Les arrêtés qu'il vient de publier prouvent, à notre avis, que cette tâche qui nous semblait si noble et si belle, il l'a mal sentie, mal comprise, et par tant, comme il est naturel, malheureusement exécutée. Il n'a guère eu de vues plus élevées pour l'organisation des universités belges que pour la composition d'un tribunal d'arrondissement.

C'est une œuvre dans l'exécution de laquelle la sympathie et l'intelligence nous paraissent avoir manqué à peu près au même degré. Sans cela serait-il possible que parmi une quarantaine de noms nouveaux qu'on ajoute aux débris de l'ancien personnel, il ne s'en trouvât pas deux, qui soit connus de l'Europe savante, qui aient en Belgique un peu de prestige, en un mot pas une grande renommée scientifique.

Nous ne voudrions ni blesser ni méconnaître le mérite des hommes estimables qui font partie de la nouvelle organisation, elle présente aussi, nous l'espérons, des hommes qui ont de l'avenir; mais est-ce avec des réputations en Espagne qu'on peut se promettre de faire la fortune d'une université? Voyez en Allemagne, voyez en France, tous les membres du corps enseignant n'y sont pas, il est vrai, également illustres, tous les professeurs ne sont pas des savans de premier ordre, mais au moins dans chaque Université il y a des illustrations qui jettent leur éclat sur le corps entier, ce sont les colonnes qui soutiennent tout l'édifice; c'est le foyer autour duquel rayonnent la vie et le mouvement intellectuel qui de là s'étend au reste de l'enseignement. Où sont parmi les nouveaux nommés les hommes appelés à ce rôle? Où sont ceux qu'on a pu songer à en charger? C'est une armée dans laquelle figurent des lieutenants et des capitaines, honorables dans leur grade si l'on veut; mais de généraux, point; aucun de ces hommes d'élite dont les lauriers et la voix imposante électrisent la masse et l'entraînent sur leurs pas.

Et cependant la loi avait laissé de la latitude au gouvernement. Il pouvait, si le pays lui faisait faute, recruter à son gré parmi toutes les capacités de l'Europe. Sans doute nous n'aurions ni demandé, ni désiré que des étrangers occupassent toutes les chaires de nos universités; mais était-ce trop, par exemple, de deux noms un peu imposans par chaque faculté, de deux hommes dont la renommée s'appuyât sur des titres généralement connus, dont les publications eussent eu quelque succès dans l'Europe scientifique et littéraire? Et serait-ce un résultat plus national de retarder encore la résurrection des fortes études; ou de porter les familles qui en ont les moyens à envoyer leurs enfans dans les universités étrangères.

Les universités libres des deux opinions n'ont pas craint d'emprunter de l'étranger (1), ce qu'avec leurs ressources limitées et la défaveur de leur existence nouvelle et plus ou moins précaire, elles ont pu en obtenir. Le gouvernement lui-même n'a pas répugné à s'adresser à l'étranger pour placer dans ses deux chaires de philosophie des hommes dont les principes religieux lui offrirent des garanties. Et ce n'est pas ce que nous blâmons ici; nous dirons même qu'entre une université franchement et ouvertement catholique, mais puissamment organisée, capable d'exercer une haute influence scientifique, et une université libérale insignifiante, nous

(1) L'université de Louvain n'a point tiré tout le parti possible du moyen qu'elle avait adopté de se recruter à l'étranger. Certes il y a peu de noms éclatans sur son programme; s'il n'était question que de la concurrence à son centre cet établissement nous n'aurions point à nous plaindre, mais nous en voyons la question sous le point de vue de civilisation.

préférerions de beaucoup la première. Mais est-il possible de croire que si le gouvernement avait tenu à donner quelque éclat à la composition des universités; si dans l'accomplissement de cette tâche, il en avait apprécié la grande portée; s'il y avait mis de l'intelligence, de l'activité et tous ces moyens de succès que donnent le désir et la volonté de réussir, il n'eût trouvé à emprunter à l'étranger, c'est-à-dire à toute l'Europe savante, que deux professeurs de collèges secondaires de Paris, dont le mérite et le nom sont complètement inconnus.

Nous savons que pour faire mieux, il fallait se donner quelque peine; que pour faire bien, et pour, en quelque sorte, explorer l'Europe, il fallait se résoudre à quelques correspondances, consulter en Belgique et à l'étranger les hommes qui font autorité, utiliser les relations des savans entre eux, envoyer même en mission, à cet effet, des hommes choisis avec intelligence, ayant vivement à cœur les progrès de notre civilisation; toutes ces choses sont effrayantes peut-être pour la tiédeur d'une demi-volonté, mais elles ne devaient être qu'un jeu pour qui comprendrait la grandeur de cette œuvre de haute civilisation nationale, et pour qui eût su mettre un peu de chaleur de cœur à son accomplissement.

L'organisation nouvelle de nos universités est, à notre avis, une œuvre manquée. Elle eût pu avoir les résultats les plus féconds, l'influence la plus heureuse sur les progrès de la Belgique; dans les universités et même au-delors des universités, l'action de cette élite d'hommes savans eût pu donner une vive impulsion et une direction sage à notre jeune civilisation. Nous n'espérons pas un tel résultat des universités actuelles; comme leurs devancières, elles n'exerceront qu'une influence peu profonde sur leurs élèves et plus faible encore au-delors.

C'est là un affligeant malheur, sur lequel nous gémissons, et que de longues années pourront seules réparer; car aujourd'hui les places sont prises pour toute une génération, le gouvernement, quand il le voudrait, ne pourrait plus remédier à sa faute.

Ce n'est pas que nous voulions exagérer le mal; parmi les hommes jeunes qui entrent dans le haut enseignement, il en est, nous l'espérons, qui, à l'aide de leurs travaux et du temps s'efforceront d'attirer sur les universités un peu de l'éclat qui leur manque. Nous ne croyons pas non plus que la civilisation belge soit perdue, parce que les universités sont faiblement composées. En bien et en mal, l'action des gouvernemens est limitée. La civilisation de la Belgique est en progrès; et quoique fasse ou ne fasse pas le pouvoir, le progrès continuera, personne n'est assez fort pour l'arrêter. Mais une occasion admirable se présentait d'aider ce progrès, de le développer, d'exercer une sage influence sur sa direction, cette occasion, ou la laisse échapper. Les études ne rétrograderont pas, nous croyons même qu'obéissant à cette force qui pousse en avant la société toute entière, elles suivront encore une marche ascendante; mais quels résultats plus grands, on aurait pu atteindre! Que de riches facultés intellectuelles vont encore manquer de développement, sécher en graine, faute d'une impulsion puissante qui soutienne et vivifie leurs forces! Que d'autres efforts peut être iront se perdre dans des voies fausses et funestes, faute d'une main imposante qui sache les guider dans celle de la raison. La civilisation de la Belgique, nous n'en doutons pas, arrivera un jour au point qu'on aurait pu lui faire atteindre plus tôt. Mais il n'est point de peuple qui ne doive compter comme un malheur la perte de dix à vingt années dans la voie des progrès. C'est un malheur plus grand encore pour un pays nouveau, dont la jeune nationalité a de puissans ennemis dans le monde, qui n'a pas de temps à perdre pour la faire chérir au dedans, et honorer au dehors, qui a surtout un immense intérêt à ce que cette nationalité ait poussé de fortes racines dans le sol et se soit acquis la considération de l'étranger, avant que l'avenir amène des événemens européens qui peuvent lui faire courir de nouveaux périls. H.

Le premier concert de l'association musicale aura lieu la semaine prochaine. Nous ne saurions trop vivement les recommander à notre public. C'est d'abord dans ses soirées qu'on peut espérer d'entendre convenablement exécuter les compositions des Beethoven, des Haydn, des Weber, des Ries, la réunion de l'orchestre et du conservatoire présentent seule le nombre d'artistes nécessaires pour rendre avec fidélité les grandes symphonies des maîtres que nous venons de citer. — On sait aussi que le produit de ces concerts est versé dans une caisse de retraite, institution extrêmement utile aux artistes qui composent notre orchestre, l'un des plus brillans de la Belgique, et qui donne à notre ville un véritable relief. A ce titre, les concerts de l'association musicale se recommandent donc encore à tous les amis de l'art.

TAXE DU PAIN A LIEGE, du 11 décembre.

Pain de seigle, 49 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 28 c. au lieu de 29 c.
Pain dit de ménage, 40 centimes au lieu de 41 c.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 13 décembre 1835, 2^e début de M. Forgas, la MUETTE, opéra en cinq actes.
ESTELLE ou LE PERE ET LA FILLE, drame-vaudeville en un acte.
Les DEUX DIVORCES, vaudeville en un acte.

Au premier jour, au bénéfice de MM. Valcour, Lecor et Théodore, la première représentation de MARGUERITE DE QUELUS ou le MASSACRE DE LA ST. BARTHELEMY, drame nouveau en trois actes.

Le deuxième acte de GUILLAUME TELL, opéra.
LAUMONIER DU REGIMENT, ou les CHASSEURS DE LA GARDE IMPERIALE, opéra vaudeville en un acte.
L'AUBERGE DES ADRES ou ROBERT MACAIRE, drame comique en 2 actes, suivis de L'ASSASSINAT DES GENDARMES, scène burlesque.

Entre les deux pièces, TOMBOLA. — Sans augmentation de prix.
Huit lots seront extraits d'une roue de fortune et tous les spectateurs, n'importe quelle place, concourront au gain.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, prie tous les contribuables de venir solder leurs contributions de cette année avant le 20 décembre.

ANNONCES.

DIMANCHE PROCHAIN, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

Dimanche et lundi prochain on JETTERA une ROUE de DINDONS chez DEBOEUR, faubourg St. Gilles.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET; rue Ste. Ursule

M^{me} GILLON-NOSSANT,
RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

Vient de recevoir un bel assortiment d'objets de fantaisie et de nouveautés pour étrennes, qu'elle a choisis elle-même à Paris, dans les meilleures fabriques; savoir:

Nécessaires pour homme et pour dame, boîtes à lettre, à gants, à visite et à filet, lecteur, caisse d'épargne, etc., ainsi qu'un très-beau choix d'articles en dorés, paires, demi-paires, boucles de ceinture et boucles d'oreille, broches, porte-bonquets, chaînes, serre-bou, etc.: le tout de très-bon goût.

Son magasin est aussi très-bien assorti en chaussettes et gants de soie, bas en fil-elle et en fil d'Ecosse, rubans de ceinture, sautoirs, étoles, voiles en tulle et en gaze, écharpes, sacs-manchons et autres, foulards, gilets en soie brochés, cravattes-écharpes, caennex, tabliers, sultanes, bretelles, cols de Boivin et autres, parapluies, et quantité d'autres nouveautés.

Elle a aussi renouvelé son magasin de parfumerie et y a ajouté beaucoup d'articles nouveaux en ce genre, ainsi qu'un choix de fleurs pour coiffure, réseaux et tours en cheveux.

On trouve également chez elle un assortiment bien choisi de poulx ne soie, gros de Naples, marceline, gros de Naples écossais, mérinos français, tibet imprimé, écossais, mérinos anglais brochés et unis, schalls tartans de toutes qualités, etc.

Elle fait confectionner des manteaux d'après les plus beaux modèles de Paris.

E. DEJAER-DEBOEUR,
NEGOCIANT,

RUE SOUS LA PETITE TOUR, AU CHAPEAU D'OR, N° 65,

A l'honneur de prévenir le public qui désirant se retirer des affaires sans tarder et afin d'écouler le restant de ses marchandises d'années avec plus de rapidité, il vient de leur faire subir un rabais qui le met à même de pouvoir garantir un avantage sans égal aux personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance. 780

F. BLAVIER,
RUE ENTRE-DEUX-PONTS

OUTRE-MEUSE, N° 567,

Arrivant de Paris, où il a travaillé pendant 12 ans; à l'honneur de prévenir le public qu'il FABRIQUE et tient MAGASIN de Lampes en bronze, Tôles vernies et Cuir poli, du goût le plus nouveau, et Ferblanteries en tous genres.

Le même tient également un assortiment de Vases, Flambeaux, Porte-montres, Encriers, etc.
Le tout à des PRIX TRÈS MODERES. 754

DEUX FORTES SERVANTES, peuvent se présenter au Café Grec, place Verte, 790

A LA COURONNE DE ROSES,
RUE VINAVE-D'ILE, N° 607,

On vient de recevoir, une grande quantité de semelles en feutre DITES DE SANTE, des bas en laine, en coton et en fillole, du coton anglais à tricoter et à broder.

Le magasin est constamment fourni d'un assortiment complet de fil, cordon, soie à coudre, robes et bonnets d'enfants, gilets et jupons en laine et en coton tricotté, ouates glacées et en nappes pour manteaux et courtèpointes. Parfumerie, etc.

AU MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780

Sont arrivés les ASSORTIMENTS de LAINAGE, tel que BAS de France et d'autres fabriques, pour femmes, hommes et enfants de toutes qualités et grandeurs, tricotés et tissés ainsi que CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS, JUPONS ROBES d'enfants en coton, laine et cachemire. — 1500 GILETS et CALEÇONS en flanelle de santé. — GRAND ASSORTIMENT de BAS de coton blanc et écru, à jour et uni, BAS de fil de dentelle; BAS et BONNETS de soie, BONNETS blancs et en couleurs; GANTS de toute qualité.

Quantité de FOULARDS de vis fils. 1 50 à vis. 7 — CRAVATTES de soie noires, de fantaisie; idem de laine. Un grand ASSORTIMENT de SCHALS, FIGHUS, ECHARPES, FLANELLE fine, COTONNETTE fine, MOUCHOIRS de poche etc., etc. 495

BANQUE LIÉGEOISE,
CAISSE D'ÉPARGNES.

Cette société continue d'émettre des obligations à terme portant intérêt à 4 p. 0/0 l'an.

Elle reçoit aussi à la caisse d'épargnes toute somme depuis 1 franc à l'intérêt annuel de 3 1/2 p. 0/0.

Elle a toujours des fonds disponibles qu'elle prête sur billets à 5 p. 0/0 l'an et sur hypothèques à 4 1/2, non compris la commission qui est réglée d'après le terme de remboursement, et ne dépasse jamais un demi pour cent par an.

Les prêts sur hypothèques se font aussi remboursables par annuités, comprenant capital intérêt et commission.

Par ce mode une somme de cent franc est éteinte:

En 5 ans, en payant chaque année, francs	23 42
En 10 ans, " " " " " "	43 27
En 15 ans, " " " " " "	9 96
En 20 ans, " " " " " "	5 37
En 30 ans, " " " " " "	6 88

Elle reçoit également et prête des fonds en COMPTE COURANT à l'intérêt de 5 p. 0/0 en sa faveur et 4 p. 0/0 en faveur des prêteurs; les conditions et la commission à prélever par la banque sur ces opérations sont réglées entre les parties.

S'adresser au bureau de l'administration, chez M. J. H. DE MONCEAU, place Saint Denis, n° 637, tous les jours non-fériés, de neuf heures du matin à une heure de relevées, 762

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. CHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275. Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver.

Au même n° il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 703

VENTE D'IMMEUBLES.

Le LUNDI 21 DECEMBRE 1835, à une heure précise de l'après-dinée, au domicile de M. Louhienne, aubergiste à Visé, on VENDRA aux enchères publiques,

LES SEPT PIÈCES DE TERRE,

Situées dans les communes de Bombaye et Mortroux, dont l'adjudication déjà annoncée pour le premier octobre dernier, a dû être postposée. Ces terres, de bonne qualité, sont ensemble d'une contenance de 280 perches ou ancienne mesure 3 bonniers 6 verges 1/2. — Toutes facilités pour le paiement. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour plus amples renseignements. 777

VENTE

D'UNE MAISON,

SITUÉE A LONGDOZ,

A PROXIMITÉ DU NOUVEAU PONT ET DE LA NOUVELLE ROUTE.

Mardi 5 JANVIER 1836, à 3 heures de l'après-midi, M^e LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE publique, au plus offrant, en son étude, sise rue derrière l'Hotel de ville à Liège, n° 1002, UNE MAISON, cotée n° 228, avec un petit jardin derrière, situés à Longdoz, commune de Liège, tenant d'un côté à Remacle Demeuse, d'un autre à Louis Foidart, d'un troisième à Frère et du quatrième au chemin: Le tout occupé par André Ransy. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 778

VENTE

DE

LIVRES, MUSIQUE, MÉDAILLES
TABLEAUX, GRAVURES, ETC.

Elle est fixée à MARDI 22 DECEMBRE 1835, et jours suivants, à 2 heures de l'après-dinée, à la grande maison à porte cochère, place de la Comédie, joignant celle de M. Pirnay Gilon.

Le catalogue se distribuera mardi 15 décembre, chez M. ROSA, imprimeur, rue Sur Meuse.

La vente du MOBILIER commencera à ladite maison au jour annoncé, 15 décembre courant. 783

A LOUER présentement une BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue de la Régence. S'y adresser. 784

VENTE

D'UNE

MAISON SISE A LIEGE,
DERRIÈRE LE PALAIS.

Le LUNDI 21 DECEMBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, à la VENTE publique, aux enchères et par licitation.

D'UNE MAISON, sise à Liège, rue derrière le Palais, n° 59, portant ci-devant l'enseigne du Cheval Blanc, et consistant en 2 pièces au rez de chaussée, 2 au premier étage et 2 au second, grenier, cour, deux pompes, bâtiment, le tout joignant d'un côté à M. Braconier, et d'autre à M. Gérard Joseph Seret, représentant Stephany, et occupé par le sieur Fiesche.

S'adresser audit notaire PARMENTIER pour connaître les conditions. 727

LUNDI, 28 DECEMBRE 1835, à 2 heures, le notaire ADAMS vendra aux enchères en son étude, derrière St. Paul, une MAISON avec terrain à côté, propre à bâtir, cour et grand jardin par derrière, sise à Liège, rue St. Remy, côté 507, aux conditions à voir chez ledit notaire. 759

JEUDI, 17 DECEMBRE 1835, à 3 heures, on vendra en hausse publique les deux CHEVAUX appareillés et la voiture ayant appartenu à feu M. le doyen Boucqueau de Villeraie, rue des Célestines, n° 675. 760

Le JEUDI 17 DECEMBRE 1835, à dix heures du matin, il sera procédé par le Ministère de maître BOULANGER notaire à la résidence de Liège, en son étude rue Hors Château à la VENTE aux enchères d'une MAISON, jardin et cabinets, ayant une surface de 835 mètres 70 centimètres, situés à Liège, joignant vers l'Est à la rue des célestines, vers le Sud aux héritiers du chanoine Boucqueau, vers l'Ouest à la promenade de la Sauvenières, et vers le Nord au sieur Thonon marchand d'armes.

On peut, dès à présent voir le plan de cette propriété, qui est déposé en l'étude du dit notaire, et prendre connaissance des conditions de cette vente. 649

POUR SORTIR D'INDIVISION,

Les héritiers de M. Denis Danthinne et autres VENDRONT aux enchères, le LUNDI 21 DECEMBRE 1835, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire KEPPENE, deux MAISONS contigues, situées au faubourg Ste. Marguerite à Liège, portant les n° 301 et 302, occupées, l'une par la V^e Lassale, l'autre par Mlle. Bailleux.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire. 722

Le MARDI 15 DECEMBRE 1835, 10 heures du matin, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont,

DEUX MAISONS,

Avec jardin et prairie de la contenance de 98 perches 72 aunes, sises en lieu dit Haut-Douy, à Ans, tenant à MM. Dister, Werson et Raick.

Et UNE MAISON avec jardin de 17 perches, située audit Ans, ruelle des Trois Rois, joignant à MM. Fallise et Raick.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire. 626

A LOUER UN JOLI APPARTEMENT

garni avec remise et écurie si on le désire, Place Saint-Pierre, n° 873. 779

A LOUER pour mars 1836 une jolie MAISON DE CAMPAGNE, située au bord de la Meuse, composée d'un joli salon, place à manger, deux cabinets, quatre chambres au premier, deux au second, grenier, four, grande cour, jardins et prairies, plantés des meilleurs fruits, cuisine offrant toutes les commodités désirables par un grand bâtiment qui y communique.

S'adresser pour plus ample information rue Basse Sauvenière, n° 798. 704

A LOUER,

Pour le 1^{er} MAI prochain, le BEL ET VASTE HOTEL du LUXEMBOURG, situé à Liège, rue Sœurs de Hasquet et Place de l'Université.

S'adresser à M^e RENOU, notaire à Liège, rue d'Amay n° 653. 695

VENTE DÉFINITIVE

DU HAUT-FOURNEAU
DE CHANXHE.

Le 21 DECEMBRE 1835, 2 heures après midi, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé à la VENTE définitive au plus offrant du HAUT-FOURNEAU de CHANXHE, situé à 4 lieues de Liège, sur la rivière de l'Ourthe

Ce bel établissement se compose:
D'une BELLE MAISON de maître, dans le goût moderne comprenant salle à manger, salon, quantité de chambres, cuisines, four, caves, grenier, remises, écuries.

D'un HAUT-FOURNEAU activé par une fontaine abondante qui ne tarit jamais, grands magasins, ouvriers, logements de facteurs et d'ouvriers, forges et autres bâtiments avec 5 bonniers et demi de jardin, prairies, verger et bois.

Tous les bâtiments sont solidement construits, bien entretenus et couverts en ardoises, le canal de Luxembourg passera à côté de cet établissement ce qui ajoutera beaucoup à sa valeur.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour plus amples renseignements. 605

PATE PECTORALE

DE REGNAULD AINÉ,
PHARMACIEN BREVETÉ DU GOUVERNEMENT
A PARIS.

Il résulte des expériences comparatives, faites dans les hôpitaux de Paris, que la Pâte de Regnauld aîné ne contient point d'opium et qu'elle a une supériorité bien marquée sur les autres pectoraux, pour la guérison des rhumes, catarrhes coqueluches, asthmes, enrrouemens, toux et irritations du poitrine.

De si grands avantages expliquent la vogue de ce pectoral et nous engageant à le recommander d'une manière toute particulière à nos lecteurs.

Voir la liste des dépositaires dans le *Politique* du 8 novembre 1834, et dans les annonces hebdomadaires publiées à Bruxelles par *l'Emancipation*; à Anvers par le *Journal du Commerce*; à Liège par le *Journal de la Province*, et à Gand par le *Journal des Flandres*. 635

VENTE DE TERRES.

LUNDI 14 DÉCEMBRE 1835, dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés, situés commune de Geleen, canton d'Oirsbeek, province de Limbourg, savoir :

1^{er} Lot. Une pièce de terre située au hameau Leteraud dit au Groonewex contenant 3 bonniers 8 verges grandes 15 petites 2 bonniers 99 perches 67 aunes, joignant à MM. Hoedemackers, Keulers Sassen et à des chemins.

2^e Lot. Une pièce de terre, située en lieu dit Groons Eykerwey, contenant 19 verges grandes 16 petites ou 85 perches 65 aunes, joignant à Elisabeth Keulers, à Mathys Lemmens aux héritiers Boyens et à un sentier.

3^e Lot. Une pièce de terre, située même commune en lieu dit Gysekul, joignant à Godefroid Buggens, à Martin Keulers, à un sentier, et contenant 2 bonniers 1 verge grande, 3 petites, ou un bonnier 79 perches 36 aunes.

4^e Lot. Une pièce de terre, en lieu dit Hellinstok, joignant aux sieurs Buschen, Lambert Keulers, Martin Keulers, la veuve Nypels, contenant un bonnier une verge grande dix petites, 93 perches 70 aunes.

5^e Lot. Une pièce de terre, située en lieu dit Op den Groons Eykerjoignant d'un côté à Henri Keulers, des autres aux sieurs Buggen, Ba gen et Bienens, contenant 6 verges grandes 15 petites ou 29 perches 43 aunes.

6^e Lot. Une pièce de terre située même commune, joignant au chemin du hameau de Kranwenkel qu'il longe, contenant 20 bonniers 17 verges grandes 7 petites ou 9 bonniers 47 perches 40 aunes.

Ce lot sera subdivisé en plusieurs parties.

7^e Lot. Une pièce de terre, même commune, contenant 1 bonnier 4 verges grandes 3 petites ou 95 perches 27 aunes, joignant à M. Defraene et autres, à la veuve Keulers, Mathieu Gubbets et à un chemin.

8^e Lot. Une pièce de terre même commune, contenant 4 bonniers 7 verges grandes 13 petites ou 3 bonniers 72 perches 5 aunes, joignant aux sieurs Léon Hansen, Paul Kesters et autres.

Ce lot sera subdivisé en plusieurs parties.
Ces terres sont occupées par MM. Léonard Henzen et Lemaire; et ci-devant par MM. Godefrid et Lambert Baggen. S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ notaire à Liège, rue d'Amay n^o 653. 614

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER

POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI 15 DÉCEMBRE 1835 et jours suivants, à deux heures de relevée, on VENDRA publiquement sous la direction du notaire PARMENTIER, à la grande maison neuve, à porte cochère, joignant celle de M. Pirnay-Gilon, place de la Comédie, à Liège :

Tables, chaises, fauteuils, canapés, buffets, consoles, commodes, garde-robes, bois de lit, secrétaires, la plupart de ces objets en acajou, pendules, candelabres en bronze doré, lustre, glaces, fayence, porcelaines anciennes et modernes, verres, cristaux lithériés, rideaux, tapis, batterie de cuisine complète, boiseries diverses, arbustes, vases, etc.

Plus,

UNE COLLECTION DISTINGUÉE

DE

TABLEAUX ET GRAVURES,

Richement encadrés et des meilleurs maîtres;

LIVRES

ET OBJETS DE CURIOSITÉ;

dont le catalogue imprimé se distribuera chez M. Rosa, imprimeur, rue sur Meuse.

Parmi les raretés de cette vente, on distingue UN SUPPERBE CHRIST, en ivoire, et des GROUPES et FIGURES en PORCELAINE de SAXE et de CHINE. 704

A VENDRE ou à LOUER, pour mars prochain; avec toute facilité pour le paiement, une MAISON avec vingt verges grandes de cotillage en deux pièces closes de haies vives, le tout contigu au lieu dit Molinva, commune d'Ans occupé par Martin Filet et autres.

S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège, rue Feronstrée, n^o 569. 752

VENTE D'IMMEUBLES.

On fait savoir que pour sortir d'indivision les propriétaires des IMMEUBLES ci-après désignés en feront faire la VENTE aux enchères, le LUNDI 28 DÉCEMBRE 1835, à 9 heures du matin, par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude à Liège, rue Hors-Château n^o 448, ces immeubles consistent dans ce qui suit :

Premier lot.

Une pièce de terre à labour, contenant deux bonniers 53 perches 610 palmes métriques, située derrière le Pré Halla, commune de Celles, canton de Waremmé.

Deuxième lot.

Une dito, contenant 3 bonniers 28 perches 422 palmes, moitié de plus, située au Fays, commune de Celles.

Troisième lot.

Une dito, contenant 99 perches 450 palmes, située sur le plein, entre Labia et Viemme.

Quatrième lot.

Une dito, contenant 47 perches 94 aunes, située derrière le Pré Madame, commune de Celles.

Cinquième lot.

Une prairie, contenant 72 perches 620 palmes, située dans la même commune de Celles, ayant pour joignant au nord M. le baron de Macors, et d'un autre côté la prairie qui formera le dixième lot ci-après.

Sixième lot.

Une pièce de terre, contenant deux bonniers 25 perches 274 palmes métriques, située à la Spinette, commune de Celles.

Septième lot.

Une dito, contenant trois bonniers 28 perches 482 palmes métriques, moitié de plus, dont l'autre moitié forme le deuxième lot ci-dessus.

Huitième lot.

Une dito, contenant 96 perches 270 palmes, située entre Labia et Viemme.

Nouvième lot.

Une dito, sise au même lieu, contenant trente-cinq perches vingt-trois aunes.

Dixième lot.

Une prairie, contenant un bonnier 7 perches 810 palmes, dans la commune de Celles, joignant au levant à la prairie formant le cinquième lot ci-dessus, du midi au chemin.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété; et des conditions de la vente en l'étude du dit notaire.

Les adjudicataires auront la faculté de payer le prix de leur adjudication en quatre termes, dont le premier devra être fait dans le mois; et les trois autres, d'année à autre avec les intérêts légaux des trois derniers payements. 724

LIBRAIRIE MODERNE,

MONTAGNE DE LA COUR, N^o 2, A BRUXELLES.

SOUSCRIPTIONS ET ABONNEMENTS

A TOUTES PUBLICATIONS SANS EXCEPTION.

(NB. Les prix sont établis en francs et en centimes.)

MAGASIN PITTORESQUE, édit. française : 52 liv. par an. Pour l'année 5 20
MAGASIN UNIVERSEL id. id. 6 «
MENTOR (le), journal du jeune âge : il paraît tous les mois une liv. de 32 pages in 8. Pour l'année 9 «
MERCURE DE FRANCE (le), revue complémentaire du Musée des Familles et des Magasins pittoresques, in 4^o : une liv. de 16 pages par mois. Pour l'année 5 «
MÈRE DE FAMILLE (la), journal moral, religieux, hygiène domestique, etc., etc., il paraît par mois une liv. de 2 feuilles in 8^o. Pour l'année 9 «
MONITEUR DES VILLES ET DES CAMPAGNES édit. française : un cahier de 4 ou 5 feuilles in 8^o par mois. Pour l'année 5 25
MOSAÏQUE (la), ou le livre de tout le monde et de tous les pays : 4 ou 5 liv. petit in 4^o par mois. Chaque liv. est ornée de 3, 4 ou 5 jolies gravures sur cuivre : 6 «
MUSÉE DES FAMILLES : il paraît tous les mois un cahier de 4 ou 5 liv. Chaque liv. des pages, petit in 4^o, ornée de 6 à 8 jolies gravures. 6 «
NOTAIRES ET DES AVOCATS (Journal des), par une société de juriconsultes et de notaires : Il paraît chaque mois un cahier de 4 feuilles in 8^o, 9 cahiers forment un volume Pour l'année 18 «
PAYSAGISTE (le), cours d'études progressives des paysages, par Coignet : en 20 liv. contenant chacune 5 dessins. Les 20 livraisons. 34 «
2 francs en sus par 5 liv. grand format papier Jésus.
PRESBYTÈRES ET DES FABRIQUES (Journal des) : il paraît chaque mois un cahier in 8^o. Pour l'année. 14 «
PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATURELLE dans les collèges : divisé en tableaux, il en paraît 4 ou 5 par mois
Prix du tableau avec figures en noir. 30 «
Idem avec figures coloriées. 50 «
RÉCREATION (la), journal des écoliers : il paraît tous les mois un cahier de 32 pages in 8^o, accompagné de gravures. Pour l'année. 10 «
RECUEIL DES LOIS ET ARRÊTÉS DE LA BELGIQUE : il paraît tous les mois une livraison de 3 feuilles in 8^o. 12 cahiers réunis formeront un volume de 5 à 600 pages. Pour l'année. 6 «
REVUE DES REVUES, ou choix des articles les plus intéressants et les plus remarquables, publiés dans les revues et les recueils périodiques. Le volume, pour les souscripteurs à 12 vol 1 60
Id. pour les non souscripteurs. 2 «
TAILLEURS (Journal des) : il paraît tous les mois 2 livraisons de texte ornées de gravures. Pour l'année. 24 «
REVUE DE PARIS (la), édition belge; il paraît une livraison par mois. Pour l'année. 12 70
NAPOLEON (Journal anecdotique de). Il paraît tous les mois un cahier composé de 5 feuilles grand in 8^o. Pour l'année. 9 «
REVUE MILITAIRE, journal de l'armée Belge. Un numéro par mois. Par an. 9 «
Ces souscriptions concourent à la faveur des primes de 500, de 300 et de 200 frs. fondées par la librairie moderne et dont le tirage aura lieu le 31 décembre.

ON PEUT SOUSCRIRE AU BUREAU DU POLITIQUE.

BOURSES.

PARIS, LE 10 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant	108 00	108 00
» fin courant	000 00	108 25
Trois pour cent, comptant	78 95	78 90
» fin courant	00 00	79 00
Naples. Cert. Falc. compt.	96 40	96 20
» fin courant	00 00	00 00
Espagne. Empr. Guebbt compt.	00 00	00 00
» fin courant	09 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	35 00	35 00
» fin courant	00 00	00 00
» 3 p. c. compt.	00 00	20 00
» fin courant	00 00	00 00
Cortès, compt.	00 00	00 00
» fin courant	00 00	00 00
Coupons cortès	22 1/2	22 3/4
Dette différée	17 1/4	17 3/8
Emprunt Ardoin	46 1/4	45 5/8
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	101 1/8	101 3/8
» fin courant	00 00	101 3/8
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 1/4	101 1/4
» fin courant	000 00	000 00
Banque de Belgique	000 00	113 00

LONDRES, LE 8 DÉCEMBRE.

3 p. c. consolidés	91 1/2	Escompte	00 00
Belg. em 1832 C. D.	100 0/0	Différées	23 00
Holl. def. active	54 3/4	Passives	13 1/2
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie	108 1/2
Portugais 5 p. c.	84 3/4	Brésil, emp. 1824	84 1/4
Id. 3 p. c.	55 3/4	Mexicains, 5 p. c.	38 3/4
Espagne cortès	45 1/2	Colomb	00 00

AMSTERDAM, LE 10 DÉCEMBRE.

Dette active	54 5/8	Rente française	80 1/2
» différée	0 0/00	Métailliques	98 1/2
Billet de chance	24 5/16	Russie, H. et C.	104 0/0
Syndic. d'auor	94 3/8	Esp. rente perp.	49 1/4
» 3 1/2.	78 1/2	Naples facon net.	00 0/0
Soc. de comm.	123 0/0	Brésiliens	85 1/4

ANVERS, LE 11 DÉCEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam	3/4 0/0 perte P		
Rotterdam	3/4 0/0 perte P		
Paris p. fr. 100.	47 1/4	46 15/16 P	46 13/16 P
Lond. p. Estr.	12 1/4	12 0/4 1/4	
Hamb. p. 40 MB	35 5/16	35 1/8	35 P
Bruxelles	1/4 0/0 p.		
Gand			

FONDS PUBLICS.

FONDS	INT.	COURS.	FONDS	INT.	COURS.
VILLE			» H. 500		148 0/0 P
D'ANVERS			BRÉSIL	5	
Dette act.	5	104 3/4	E. à L. 1824		85 P
» différ.		43	ESPAGNE	5	
BELGIQUE			B Guebbt	5	
Empr. 48 in.	5	100 0/0	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1831.		493/4 47 1/4 P
Ac de la B.			Dette diff		24 0/0 P
HOLLANDE	2 1/2		Cortès à P.		
Dette act.	4 1/2		» à L.		
Rte remb	2 1/2	99 0/0	Lito Coup		
AUTRICHE			NAPLES.		
Métaill.	5	102 0/0	Cert. Falc	5	91 3/4 P
Lots H. 100.		260 0/0	ÉTAT-ROM.		
» H. 250.	4	422	Levée 1832	5	100 1/2 P
» H. 500.	4	707	P. à An. 1834	5	97 1/2
POLOGNE					
Lots H. 300		423			

BRUXELLES, LE 11 DÉCEMBRE.

Em. R., finct.	100 1/2 P	Lots. a. coup.	00 0/0
» pri. 4 moi.	100 3/4 A	» inscrip.	98 0/0 P
Dette active.	53 5/8 P	Métailliques.	101 7/8 P
E. de 1832.	99 1/4 A	Naples.	91 3/4 P
Act. Soc. Gén.	810 0/0 P	Rome.	100 1/2
S. de c. de c.	140 0/0 P	B. es Rothsc.	85 0/0 P
Banq. de Belg.	115 A 1/4 P	E. Ar. 1835.	48 1/4 1/8 P
S. du c. de S. O.	108 1/4 P	Empr. Guebbt.	000 0/0
S. Haus Fourn.	113 1/4 A	P. à Amst.	00 0/0
Wasne Hornu.	101 0/0	Fin cour.	00 0/0 0/0
Banq. fone	95 0/0 P	D. différée.	18 0/0
S. du Cla. Flenu.	106 0/0 A	Id. 1835.	24 0/0
Solesin.	105 0/0 N	Cortès à Par.	00 0/0
Société nationale.	114 0/0 N	» à Londr.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortès.	00 0/0
Levant de Flenu.	104 0/0 A		
Charb. d'Ougrée.	105 0/0 P		
Sars Lon. champs.	107 0/0 P		
Dette act. H. L.	54 0/0		
Syndic. d'amort.	00 0/0		

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 11 DÉCEMBRE
La galle danoise Henriette, c. Bhrman, v. d'Hambourg ch. de potasse, lard et huile de baline.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
700 Balles café Saint Domingue de 34 à 34 1/2 cents, com
300 Balles café Sumatra à 32 1/2 à 32 5/8 cts., com
200 Balles café Brésil à 33 1/2 cts., cons.
250 caisses sucre Havane blond, de H. 22 à 22 1/2, en
trept.

VIENNE, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

Métailliques, 100 0/0. — Actions de la banque 1377 1/2.

H. Lignac imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.